



Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe des Etablissements d'Enseignement – session

Spécialités : « Espaces verts et installations sportives »
« Installations électriques, sanitaires et thermiques »
« Magasinage des ateliers »
« Restauration »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,

Vu le décret n° 2007-917 du 15 mai 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,

Vu l'arrêté fixant la liste des candidats admis à ce concours pris en date du 09 février 2024 ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement au titre de la session 2023 et organisé par le CDG 05, comprend de droit tous les lauréats du concours en conformité avec l'arrêté des admis visé ci-dessus.

Cette liste d'aptitude est annexée au présent arrêté. Elle comprend 31 lauréats.

Article 2 : La présente liste prend effet au 16 février 2024.

Article 3 : L'inscription sur la présente liste d'aptitude est d'une validité nationale et permet aux lauréats d'être recrutés en qualité de fonctionnaire territorial.

Cette inscription est valable pour deux années et peut être renouvelée au maximum à deux reprises pour une durée d'un an, à la demande du lauréat. Ce dernier devra impérativement en avoir formulé la demande correspondante au moins 1 mois avant chaque date anniversaire de la date d'effet de la liste.

Toutefois, si à l'issue des quatre années, si aucun concours pour l'accès au même grade dans le même cadre d'emplois n'a été organisé par le CDG 05 de manière directe ou par conventionnement avec un autre centre de gestion, l'inscription reste valable.

Tout lauréat est radié de la liste d'aptitude dans les cas suivants :

- dès sa nomination en qualité de stagiaire ou en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;
- s'il n'a pas fait connaître dans les délais règlementaires son intention d'y être réinscrit ;
- s'il a refusé deux offres effectives d'emploi notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : Le décompte du temps d'inscription peut être suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de solidarité familiale, ainsi que d'un congé parental ou de celle de l'accomplissement des obligations du service national et de celle du mandat de la fonction publique). Le

Accusé de réception en préfecture
00543050075202403072460988AR
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de mise en ligne : 07/03/2024

décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120 – 1 du code du service national jusqu'à la fin de cet engagement.

Il appartient au lauréat d'informer en conséquence le CDG 05 pour se prévaloir d'une telle suspension, en fournissant un justificatif correspondant attestant de la période concernée.

Article 5 : Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

Article 6 : Tout employeur territorial se doit d'informer le pôle Recrutement/Concours du CDG 05 par courrier ou par mail (emploi@cdg05.fr) dans les cas suivants :

-nomination d'un lauréat de la liste, en transmettant l'arrêté de nomination en qualité de stagiaire ou, en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;

-refus formulé par un lauréat, à une offre effective d'emploi notifiée à son endroit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département des Hautes-Alpes.

Gap, le 23 février 2024

Le Président,





Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

Liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement

Prenant effet le 16 février 2024

Nom Prénom candidat	Spécialité
ABED Fadila	Restauration
AMMAR-KHODJA Ourida (né(e) SELMANI)	Restauration
BAGNOL Isabelle (né(e) CAIZERGUE)	Restauration
BENARD Jerome	Restauration
BERAUD Michael	Restauration
BESSE Olivier	Restauration
BETOULE Christelle	Restauration
BOLEA Pierre	Restauration
CIRIBILLI Sébastien	Installations électriques, sanitaires et thermiques
CLAVEL Laurent	Restauration
CORDERO Jean-François Leopold Barthelemy	Espaces verts et installations sportives
CUCHET Gérald Robert	Magasinage des ateliers
DAMAY Stéphane Jacques	Restauration
FARGIER Cedric	Installations électriques, sanitaires et thermiques
FERRÉ Mickael	Installations électriques, sanitaires et thermiques
FEUILLET Nicolas	Restauration
FOIN Marlène (né(e) ESCOBAR)	Restauration
FOURMENT David	Magasinage des ateliers
GIORDANO Bruno	Installations électriques, sanitaires et thermiques
GIRALT Roxane Annie Aline Marie (né(e) MEGER)	Restauration
HEIM Laetitia	Restauration
JIMENEZ Anthony	Restauration
LEBON Samuel	Restauration
MARANT Raphaël	Installations électriques, sanitaires et thermiques
MARRE Carine (né(e) GREGOIRE)	Restauration
MARTIN July Huguette Thérèse	Restauration
MENUT Cedric	Installations électriques, sanitaires et thermiques
MONCHAL Thomas Pierre Marie	Restauration
REBOUL Mireille	Magasinage des ateliers
SARRIBEYIOGLOU Marie Claire Simone	Restauration
TIBALDI Nicolas	Installations électriques, sanitaires et thermiques

Liste arrêtée à 31 inscrits

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20240307-24_00983-AR
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024